



CFDT-Culture Section RMN
8 rue Saint Fiacre
75002 Paris
Tél. : 01 40 13 41 97
Fax : 01 40 13 44 35
cfdt@rmn.fr

2 réunions et des errements

Pendant l'été la CFDT a continué à travailler sur plusieurs dossiers, voici un résumé de ces rencontres et un point sur la situation actuelle.

1/ Avec le nouveau cabinet du Ministre de la Culture, le 20 juillet.

Des représentants de la CFDT-RMN, associés à une délégation de la CFDT-Culture, ont été reçus par le nouveau Directeur du cabinet du Ministre de la Culture, Monsieur Pierre Hanotaux.

La CFDT-RMN a évoqué les inquiétudes des salariés quant à l'éventuelle filialisation de l'activité commerciale et la nécessité de définir et de sanctuariser les missions de notre établissement face aux ambitions des EPA (éditions, expositions, acquisitions, médiation culturelle et diffusion).

Elle a également pointé l'affichage de l'établissement qui présente la médiation comme une des ses missions essentielles alors que dans le même temps, elle la laisse mourir !

En 3 ans, 20 postes équivalent temps plein ont *disparu* par le non remplacement des départs à la retraite. La RMN dépasse largement, **sur un secteur d'activité pourtant subventionné**, les directives ministérielles de réduction des postes dans un souci purement comptable et oppose un silence complet à nos demandes de négociations.

Les dossiers suivants ont été transmis aux membres du cabinet :

- CFDT Infos, 10/06/09 et Historique du métier de conférencier, 12/02/09,
- Dossier « Contribution aux enjeux de démocratisation culturelle », mars 2008 et lettre d'accompagnement à M. Eric Gross, 05/03/08,
- Dossier « RMN organisme de formation : l'exemple des visites-conférences », mars 2009 et lettre d'accompagnement à M. Thomas Grenon.

2/ Avec la Direction du Développement culturel de la RMN, le 4 août.

Suite à la remise le 25 mars dernier d'un dossier de propositions « RMN organisme de formation : l'exemple des visites-conférences » à T. Grenon, une délégation CFDT-RMN a *finalement* été reçue le mardi 4 août, par J.M. Sani, Directeur du Développement culturel et les RH. Au vu des difficultés des salariés, la CFDT a jugé nécessaire d'aborder plusieurs aspects du « dossier conférencier » lors de cette rencontre.

Points positifs :

1. Début mai, la direction de la RMN a rencontré Xavier Darcos, alors Ministre de l'Education nationale, pour échanger sur le rôle de l'établissement dans la mise en place de la démocratisation culturelle. Un certain nombre des propositions relayées auprès du Ministre par la direction de la RMN figurent dans le dossier CFDT « RMN organisme de formation : l'exemple des visites-conférences ».
2. Aux Galeries nationales :
 - Suite aux demandes répétées des conférenciers, puis aux revendications portées et appuyées encore récemment par la CFDT (tract du 13/02/09), un local conférenciers disposant de tout le matériel nécessaire (bureau, téléphone, poste informatique, etc) est en cours d'achèvement et devrait contribuer à une amélioration des conditions de travail des conférenciers RMN aux Galeries nationales.
 - Les appels à candidatures pour les soirées et petits déjeuners privés sont annoncés plus en amont, et à tous, par voie d'affichage (tract CFDT du 13/02/09).
3. La direction du développement culturel nous informe de la mise en route d'un chantier visant au remplacement du logiciel de gestion de l'activité « Sysrem ».

Points préoccupants :

La CFDT a rappelé que certains EPA envisagent toujours de faire appel à la concurrence en matière de médiation culturelle car la RMN ne couvre pas leurs demandes.

La CFDT a dénoncé :

- **Les 4 visites conférences par jour régulièrement imposées à Cluny et au MAN, ce qui est contraire à l'Accord d'entreprise.**
- **L'intermittence subie qui perdure toujours en septembre**, période à laquelle sont pourtant généralement programmés formations et séminaires de rentrée, et où débutent également de nombreuses expositions temporaires.
- **Le dossier Galeries nationales** (tract CFDT du 13/02/09). En effet, si des améliorations existent, plusieurs problèmes soulevés restent encore d'actualité, freinant la motivation des conférenciers à y travailler (organisation de la journée de travail en premier lieu).
- **Le sous-effectif** qui impacte de manière de plus en plus préoccupante les conditions de travail des conférenciers comme de nombreuses autres catégories de salariés.

Il avait été convenu avec les RH et la Direction du Développement culturel qu'une seconde rencontre interviendrait en septembre, afin de voir l'avancement de ces points. Mais il semble, une fois encore, que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

3/ Aujourd'hui

Force est de constater que la médiation culturelle reste un affichage flatteur pour la RMN qui ne met en avant cette mission de service public que selon les nécessités du contexte.

Lors de son audition par la Mission d'Evaluation et de Contrôle de l'Assemblée Nationale sur le musée du Louvre, le 19 mars 2009, l'Administrateur général de la RMN, Thomas Grenon a déclaré : « Notre dernier métier est l'accueil du public. Cela va de l'aménagement des espaces d'accueil et de billetterie à la gestion des droits d'entrée et des abonnements, en passant par l'organisation de visites conférences et d'ateliers pour enfants. » (p.124).

Puis, il a affirmé : « Nous nous sommes imposés comme un outil performant au service des grandes politiques du ministère de la Culture et comme un grand acteur de la démocratisation culturelle. » (p. 125) et « Nous avons trois grandes missions transverses : la diffusion du patrimoine des musées ; l'éducation artistique et culturelle, qui est un de nos axes forts ; tout ce qui relève du numérique (...) » (p. 126).

Mais dans la réalité, des faits sont préoccupants :

1/ Le sous-effectif

Les conférenciers sont aujourd'hui 107 (124 en 2003) dont 101 employés en CDI et 6 employés en CDD. Le service des visites conférences de la RMN, qui gère l'activité, va jusqu'à traiter entre 60 et 75 dossiers par mois de CDD ponctuels (conférenciers payés à la vacation).

En dessous d'un seuil aujourd'hui atteint, le système mutualiste se grippe et ne fonctionne plus, ce qui fragilise encore plus l'activité par l'amorce d'une dégradation mécanique et ne permet plus de faire face à la demande des sites. En effet, on ne remplace pas un conférencier A par B mais par un jeu complexe qui mettra en œuvre C, D et B. Car il faut tenir compte des langues pratiquées, des compétences, des formations, des congés et des arrêts maladie.

Certains conférenciers ponctuels quittent l'établissement après quelques mois d'exercice pendant lesquels ils ont été formés (gâchis de temps, d'argent et de compétences)...

Notons que malgré la bonne réputation des conférenciers de la RMN, leur rémunération figure parmi les plus basses du marché, en net pour une conférence d'1h30 dans une exposition temporaire : RMN : 32,10€ / Musées de la Ville de Paris : 46,50€.

2/ Les coûts de facturation

A ce jour, la RMN attend des EPA qu'ils s'engagent à plus long terme pour recruter, mais ceux-ci estiment, entre autre, que les coûts facturés sont trop élevés.

Les financiers ne connaissent pas la réalité de l'engagement des conférenciers sur les sites. Ces derniers, depuis toujours, participent pourtant à l'élaboration de la programmation culturelle avec les secteurs pédagogiques et culturels des musées jusqu'à sa mise en œuvre par le biais de visites-conférences, d'ateliers pédagogiques...

Cet engagement et sa qualité ont un coût.

Il est important également de rappeler que deux enquêtes sur les coûts de facturation et le taux d'emploi des conférenciers (datées d'octobre 2008) : le rapport Guillon, dont seulement une synthèse a été diffusée par la DMF, et l'enquête menée par Gwénaëlle Bourdaud, *non communiquée à ce jour par la RMN*, sont restées sans suite. Pourquoi diligenter des études pour ne pas les utiliser ? **Les conclusions ne correspondraient-elles pas**

à ce que d'aucuns en attendaient ?

Pour cette année, la RMN est à 13% en dessous de la demande du Louvre, - 14% pour Versailles et - 9% pour le M'O. Les conditions de travail des conférenciers déjà dégradées par une baisse massive des effectifs s'en trouvent encore plus fortement impactées.

3/ Un leurre

Depuis leur création, les EPA se sont engagés dans une logique de recherche de fonds propres via une course effrénée aux gains à court terme qui peut les conduire vers la marchandisation des missions de service public, au nombre desquelles se trouve la médiation culturelle.

Certains souhaitent se tourner vers des prestataires extérieurs qu'ils imaginent plus flexibles et moins chers. Cette démarche revient clairement à appauvrir les contenus et la programmation, sacrifier une partie du public non rentable et précariser le métier pour de chimériques économies.

Il est cependant très intéressant de noter que depuis quelques mois, deux EPA ont affirmé leur attachement aux principes de médiation tels qu'ils sont mis en œuvre par les conférenciers RMN. Les nouveaux organigrammes les placent au cœur du service culturel et en relation directe avec des conservateurs. Souhaitons que ce mouvement s'affirme également dans les autres établissements !

Le silence assourdissant de la direction de la RMN, perdue depuis l'abandon du projet de transfert de l'activité : le 17 décembre 2007 !

Aucun des problèmes de fond soulevé par les conférenciers depuis 2000 n'est réellement traité. Pire, ils s'aggravent du fait du sous-effectif croissant et si l'on a constaté des améliorations, elles restent cosmétiques.

La CFDT demande qu'enfin :

- **le Ministère, tutelle de tous les opérateurs de l'Etat, use de ses prérogatives** en renforçant le rôle de la RMN comme partenaire principal des musées SCN comme EPA dans tous les aspects de la transmission humaine de la connaissance en histoire de l'art et archéologie car la mutualisation est *aussi* la meilleure solution d'un point de vue purement économique.

- Les EPA hésitants, mais qui sont sincèrement attachés à une transmission de qualité de l'histoire de l'art, pèsent les enjeux d'un choix politique et historique.

- **la RMN assume la mission de démocratisation culturelle qui lui incombe, elle a des comptes à rendre à l'Etat qui la subventionne pour cette mission de service public et aux citoyens qui la financent par leurs impôts.**

- La RMN organise un recrutement sur des bases solides, ouvrant à des emplois stables et donne au service des visites-conférences les moyens de travailler à travers la modernisation de ses outils de travail (remplacement de Sysrem entre autres) et renforcement des équipes.

- **La RMN ouvre des négociations sur les multiples points soulevés depuis des années : organisation de la journée de travail, évolution de carrière, salaires...**

La CFDT-RMN demande à Monsieur le Ministre de la Culture et à Madame la Conseillère sociale, un entretien sur la médiation humaine.

En effet, il semble maintenant que seul *l'arbitrage de l'Etat saura rappeler les engagements que la direction de notre établissement avait pris le 17 décembre 2007*, date à laquelle, le Directeur du développement culturel nous avait assuré que la RMN

ne se déroberait pas à ses obligations...